

MAI 2026



RESEARCH PAPER

VERS L'ADHÉSION DU MAROC À L'OCDE : enjeux, réformes et perspectives

EUGÈNE BERG

L'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), forte de 38 membres, a longtemps fait figure d'Organisation regroupant les « démocraties industrielles développées ». Cette image n'est plus vraie, du fait de l'adhésion en son sein de pays, qualifiés jadis en développement, et que l'on considère souvent comme faisant partie du « Sud global ». C'est ainsi que l'ont intégrée : le Mexique (1994), qui lui a donné un Secrétaire général, Angel Gurría, la Corée du Sud (1996), le Chili (2010), la Colombie (2020) et le Costa Rica (2021).

Le Maroc est le seul État dont le programme de coopération avec l'OCDE est passé au stade deux. Ceci lui a permis de prendre une avance sur beaucoup d'autres pays. En envisageant d'entamer la procédure d'adhésion, le Maroc serait face à une décision politique majeure. Laquelle décision pourrait mettre le Royaume en piste pour devenir membre de l'OCDE à l'horizon 2040, en accédant à la catégorie des pays à revenu intermédiaire de rang élevé. Dans cette perspective, le dépôt d'une candidature pourrait être envisagé entre la fin 2030 et le printemps 2031, à l'issue de la Coupe du monde de football 2030, afin de tirer parti de l'effet d'image et de l'attention internationale accrue autour du Royaume.

L'intégration à l'OCDE s'inscrit, en effet, dans une procédure de transformation qui aide le pays candidat à s'aligner sur les normes et les meilleures pratiques de l'Organisation et, ainsi, à améliorer ses résultats économiques et sociaux. Le processus d'adhésion, constitué de huit étapes, s'étale sur plusieurs années au cours desquelles le pays candidat doit s'adapter aux critères et valeurs de l'Organisation qui, pour ce faire, lui apporte son soutien et son expertise.

INTRODUCTION

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a succédé à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), issue du plan Marshall et de la Conférence des Seize (Conférence de coopération économique européenne), qui a existé de 1948 à 1961. Aujourd'hui, l'OCDE compte 38 pays membres et regroupe plusieurs centaines d'experts au sein de ses dizaines de comités spécialisés. L'Organisation publie des études économiques et sociales — analyses, prévisions et recommandations de politique économique — et des statistiques, concernant ses pays membres et partenaires. Elle possède des bureaux dans plusieurs métropoles : Berlin, Mexico, Tokyo et Washington.

L'OCDE a longtemps fait figure d'Organisation regroupant les « *démocraties industrielles développées* ». Vu que l'Organisation a admis en son sein des pays, qualifiés jadis en développement, et que l'on considère souvent comme faisant partie du « Sud global », cette qualification appelle à être revue. C'est ainsi que l'ont intégrée le Mexique, la Corée du Sud, le Chili, la Colombie et le Costa Rica.

L'Organisation de coopération et de développement économiques

L'OCDE a pour objectif de promouvoir des politiques publiques qui favorisent la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être pour tous. Elle s'appuie sur 60 ans d'expérience pour préparer le monde de demain. En étroite collaboration avec les pouvoirs publics, les acteurs économiques et sociaux ainsi que les représentants des citoyens, elle établit des normes internationales et propose des solutions aux défis du monde d'aujourd'hui. De l'amélioration des performances économiques au renforcement des politiques de lutte contre le changement climatique, la promotion de structures scolaires efficaces (elle abrite le système PISA d'évaluation des structures éducatives et des performances scolaires), en passant par l'action contre l'évasion fiscale internationale. L'OCDE est un forum et un centre de connaissances unique. Elle met à la disposition des dirigeants des informations, des analyses et des conseils sur les politiques publiques afin de guider l'élaboration de normes internationales et d'aider à la création de sociétés plus résilientes et plus justes. La crise financière mondiale et celle due à la pandémie de la Covid-19 ont accéléré l'interdépendance et la complexité du monde. Les conséquences du changement climatique, de la pollution, de la perte de biodiversité et de l'acidification des océans sont incontestables. Face à ces défis, une OCDE efficace et influente promeut des économies de marché ouvertes, compétitives, durables et transparentes. Elle repose, en effet, sur une solide assise constituée de comités d'experts pilotés par les Membres, d'un Secrétariat hautement qualifié, de méthodes de collecte de données, d'analyses fondées sur des informations factuelles et d'examens approfondis par les pairs. Ces atouts lui confèrent un statut de chef de file mondial de l'évaluation comparative des politiques et de l'élaboration et la diffusion de bonnes pratiques, de lignes directrices pour l'action publique et d'instruments juridiques. En sa qualité d'acteur multilatéral de confiance, l'OCDE joue un rôle crucial dans l'architecture de la gouvernance mondiale. Ses lignes directrices sont devenues des repères incontournables sur la scène internationale dans les domaines des flux financiers, de la fiscalité, de la lutte contre la corruption, active et passive, de la responsabilité des entreprises, de la gouvernance d'entreprise, de l'aide au développement, de l'éducation et, plus récemment, de l'intelligence artificielle.

Beaucoup de pays partenaires participent à ses travaux. À travers le dialogue international, l'OCDE cherche à définir de nouvelles normes et à les promouvoir. Consciente de l'évolution du contexte mondial et des difficultés nouvelles auxquelles sont confrontés les pays en développement, l'OCDE cherche à innover en matière de développement. Elle le fera d'une manière cohérente avec le Programme de développement durable

à l'horizon 2030, en concevant des normes et en étudiant les problèmes posés par le développement durable, conjointement avec les pays en développement et émergents. Ainsi, les politiques que poursuit l'OCDE seront cohérentes avec le but énoncé dans sa Convention constitutive, qui est celui d'améliorer le bien-être général de tous les pays et de tous les citoyens du monde.

L'Organisation renforce son engagement auprès des autres Organisations multilatérales, en particulier les Nations Unies (ONU) et l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), des instances comme le G7 et le G20, et des Organisations régionales, telles que l'APEC, l'ASEAN, la CELAC ou l'UA. Elle continuera d'entreprendre des programmes régionaux complets, à l'image de celui du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) afin de promouvoir le partage de connaissances et diffuser plus largement les normes et les bonnes pratiques.

Si l'OCDE n'a pas vocation à devenir universelle, elle entretient des relations avec plus de 100 États, particulièrement depuis 2007, avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie, désignés sous le nom de Partenaires clés, dont deux (Brésil et Indonésie) ont entamé leur processus d'adhésion. L'Organisation poursuit sa collaboration avec ces Partenaires clés de manière flexible sur la base des intérêts communs des membres et des bénéfices mutuels. Des cadres de coopération stratégiques et spécifiques à chaque nation facilitent une approche personnalisée de l'engagement avec ces derniers. Les approches par État offrent une plateforme utile pour la synergie dans divers domaines de l'action publique. Les Programmes-pays ont prouvé leur succès en permettant à des États d'ancrer leurs réformes en matière d'application des normes et bonnes pratiques de l'OCDE. Ceux en cours concernent l'Égypte, le Maroc, la Thaïlande et l'Ukraine, pays susceptibles à terme de solliciter leur adhésion. Dans l'attente, diverses formes de participation par pays sont mises en place par le biais d'outils, tels que les programmes de travail conjoints, les protocoles d'accords et les plans d'action.

Avec la Thaïlande, qui a entamé sa procédure d'adhésion en novembre 2024, le Maroc est le seul pays dont le programme de coopération avec l'Organisation est passé au stade supérieur. Aussi a-t-il pris une avance sur les autres candidats potentiels africains qu'il lui appartiendra de consolider.

À l'heure actuelle, deux groupes de pays ont engagé un processus d'adhésion :

- **six en 2022** : Argentine, Brésil, Pérou et trois membres de l'Union européenne, Bulgarie, Croatie et Roumanie, Chypre et Malte étant des cas à part ;
- **deux en 2024** : Indonésie et Thaïlande.

Compte tenu des efforts entrepris par le gouvernement marocain pour améliorer la compétitivité, l'emploi et la bonne gouvernance de l'économie nationale, il n'y a pas d'obstacles à ce que le Royaume puisse, dans un délai raisonnable, amorcer le processus d'adhésion. Composé de consultations et de discussions techniques s'étalant sur des années, ce processus devra être mené avec efficacité.

Le présent **Research Paper** est conçu dans cet esprit. Il décrit en première partie (I), le processus d'adhésion (8 étapes et 4 critères). Il tire (II) les enseignements des procédures d'adhésion en cours. Une troisième partie (III) passe en revue les obstacles qui s'opposent, pour l'instant, à la candidature de pays africains. Une dernière partie (IV) s'intéresse à ce qui pourrait constituer une feuille de route pour le Maroc pour s'engager dans un processus d'adhésion qui, pour le moment, apparaîtrait, comme l'un des tout premiers postulants du continent africain. En conclusion, le Research Paper esquisse les trois étapes d'une probable demande d'adhésion du Royaume, en fixant son terme à 2040.

I- LE PROCESSUS D'ADHÉSION : UN PARCOURS TECHNIQUE ET COOPÉRATIF EN HUIT ÉTAPES

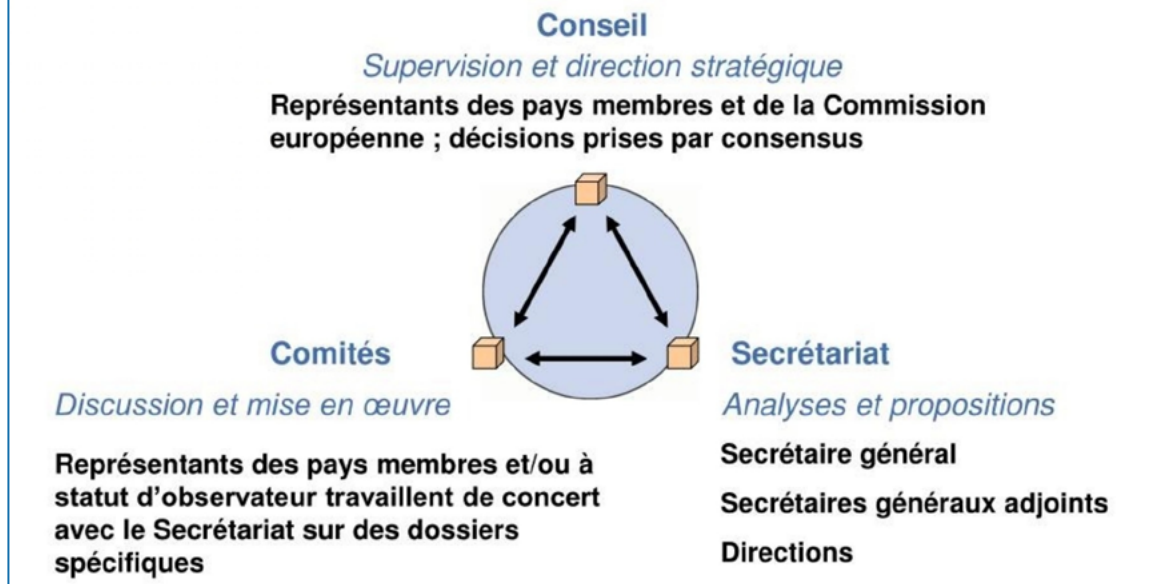
L'adhésion à l'OCDE s'inscrit dans un processus de transformation qui aide le pays candidat à s'aligner sur les normes et les meilleures pratiques de l'Organisation et, ainsi, à améliorer ses résultats économiques et sociaux. Grâce à sa longue expérience de plus de 60 ans en tant qu'Organisation internationale établissant des règles et promouvant des politiques publiques dans des domaines tels que le commerce, l'éducation, la technologie et l'environnement, l'OCDE détient les atouts nécessaires pour aider ses membres à rallier leurs populations, leurs entreprises et leurs organisations professionnelles autour de la mise en œuvre de réformes appropriées pour un développement plus efficace, équilibré et durable.

Devenir membre de l'OCDE implique de conduire un dialogue technique, de nature politique, pluriannuel, en vue d'améliorer l'alignement des États candidats sur ses normes et ses meilleures pratiques. Cela exige de disposer d'une équipe de spécialistes, d'experts et de techniciens qui seraient dédiés à cette fin, si possible au sein d'un Secrétariat général placé auprès du Premier ministre. Lesdits experts, dont le nombre devrait atteindre au moins la vingtaine, constitueront un vivier de compétences qu'il convient de préparer aussitôt que possible, ce qui nécessitera de dégager des moyens humains et financiers adéquats. Ceci facilitera la participation du pays aux travaux des divers comités.

Une fois acquise la qualité de membre de l'OCDE, l'État admis a accès à toute la gamme des compétences techniques de l'Organisation et bénéficie d'un cadre au sein duquel il peut comparer expériences et bonnes pratiques dans de multiples domaines. Les membres de l'OCDE participent aux discussions sur les politiques à introduire et à la mise en commun des expertises sur des thématiques nouvelles. Avec l'appui des économistes, scientifiques, avocats et analystes des politiques relevant du Secrétariat, ils élaborent des normes nouvelles ou révisées de l'OCDE. En devenant membre de l'OCDE, le pays postulant envoie un signal fort aux investisseurs, nationaux et internationaux, indiquant que ses politiques sont conformes aux principales normes et aux meilleures pratiques de l'Organisation dans des domaines tels que la gouvernance d'entreprise, le dialogue social, la lutte contre la corruption, l'investissement, la concurrence, les marchés financiers, les politiques budgétaires et sociales et la gouvernance publique. Grâce à un examen approfondi de la législation, des politiques et des pratiques en vigueur dans un pays candidat, effectué par des experts du monde entier, le processus d'adhésion aide le postulant à obtenir de meilleurs résultats, en se rapprochant des normes et des pratiques optimales de l'Organisation.

LES HUIT ÉTAPES

Qui fait quoi à l'OCDE ?



1. Ouverture des discussions

le Conseil de l'OCDE décide, par consensus, d'ouvrir des discussions d'adhésion avec le pays (art.16 de la Convention du 14/12,1960), un choix qu'il convient de préparer en profondeur.

2. Feuille de route pour l'adhésion

Une Feuille de route pour l'adhésion est alors élaborée par le Secrétariat de l'Organisation. Y sont définis les modalités, les conditions et le processus d'adhésion. Une fois adoptée par le Conseil, la Feuille de route devient un document public.

Les Feuilles de route fixent les modalités, les conditions et la procédure permettant à un pays d'adhérer à l'OCDE et reflètent les priorités identifiées par les États membres. Ce processus comprend une évaluation rigoureuse de l'alignement des candidats sur les normes, les politiques et les meilleures pratiques de l'OCDE, qui sera menée par 26 comités techniques.

3. Mémoire initial

La première étape du processus d'adhésion consiste, pour le pays candidat, à soumettre un « *Mémoire initial* », dans lequel il procède à une première auto-évaluation de la conformité de sa législation, de ses politiques et de ses pratiques avec les instruments juridiques de l'OCDE. C'est la phase décisive qu'il conviendra de préparer avec soin en s'entourant d'un maximum d'avis et de conseils.

4. Examens par les Comités

Jusqu'à 26 Comités techniques procèdent à des examens approfondis dans un large éventail de domaines de l'action publique et évaluent la capacité du pays à :

- i) mettre en œuvre les instruments juridiques de l'OCDE ;
- ii) et ses politiques et pratiques par comparaison avec les politiques et pratiques optimales de l'OCDE.

Ces évaluations peuvent aboutir à des recommandations de modifications à apporter à la législation, aux politiques et/ou aux pratiques du pays afin de les mettre en conformité avec celles de l'Organisation. Cette phase de dialogue technique et d'interrelation avec le pays s'étend généralement sur plusieurs années.

Ces examens techniques couvrent la quasi-totalité des domaines de l'action publique, dont l'ouverture aux échanges et à l'investissement, la gouvernance publique, les efforts de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption ainsi que la protection efficace de l'environnement et les mesures prises pour faire face au changement climatique. À l'issue de ces investigations techniques, les Comités pourront recommander des modifications au niveau de la législation, des politiques ou des pratiques pour les mettre en conformité avec celles de l'OCDE, servant ainsi de puissant catalyseur de modernisation et contribuant au programme de réforme national du pays, dont le bénéfice devrait se faire sentir assez rapidement.

Il n'y a pas de date limite pour la finalisation d'un processus d'adhésion. Mais celui-ci ne saurait s'étirer trop longtemps au risque de friser l'enlisement. Son issue et son calendrier dépendent du rythme auquel chaque pays candidat va procéder aux ajustements nécessaires pour mieux se conformer aux normes et meilleures pratiques de l'OCDE.

Lorsque les Comités techniques achèvent leur examen, une décision est prise par les États membres en vue d'adresser au pays postulant une invitation à adhérer.

5- Avis formel

Lorsqu'il est satisfait du degré de conformité du pays avec les instruments juridiques et les politiques et pratiques optimales de l'OCDE, chaque comité adopte un « Avis formel » résumant son évaluation, un processus qui s'étale sur plusieurs mois.

6- Décision du Conseil

Sur la base de l'ensemble des Avis formels des Comités, du rapport du Secrétaire général sur le processus d'adhésion et de toute autre documentation pertinente, le Conseil de l'OCDE décide à l'unanimité d'inviter ou non le pays à devenir membre de l'Organisation.

7- Accord d'adhésion

Si la décision de Conseil est positive, un accord d'adhésion est alors signé avec le pays candidat.

8- Adhésion

Une fois terminées les procédures internes, le pays candidat dépose son instrument d'adhésion, et devient membre de l'Organisation à compter de cette date.

Selon le profil et le degré de préparation des candidats, la procédure se déroule sur environ 3 à 7 ans.

La Direction juridique de l'OCDE fournit des avis juridiques et de procédure aux organes directeurs, aux Comités de substance et à leurs organes subsidiaires, aux hauts responsables de l'Organisation ainsi qu'aux Directions centrales et de substance. Elle coordonne le processus d'adhésion à l'Organisation, depuis l'ouverture des discussions avec les pays candidats par le Conseil jusqu'à leur aboutissement, plaçant la mémoire institutionnelle et la compréhension des instruments juridiques de l'OCDE au centre de l'évaluation technique. Il y a donc intérêt à maintenir un lien permanent avec la Direction juridique et à se doter d'une solide équipe de juristes pluridisciplinaires.

Les quatre critères à remplir :

- 1- état de préparation ;
- 2- valeurs et objectifs de l'OCDE (article 2 de la Convention du 14 décembre 1960).

En vue d'atteindre ces objectifs, les Membres conviennent, tant individuellement que conjointement :

- a) de garantir l'utilisation efficace de leurs ressources économiques ;
- b) d'assurer le développement de leurs ressources scientifiques et technologiques afin d'encourager la recherche et de favoriser la formation professionnelle ;
- c) de suivre des politiques conçues pour assurer la croissance économique et la stabilité financière, interne et externe, et d'éviter que ne se développent des situations qui pourraient mettre en danger leur économie ou celle d'autres pays ;
- d) de poursuivre leurs efforts en vue de réduire ou de supprimer les obstacles aux échanges de biens et de services, ainsi qu'aux paiements courants, et de maintenir et étendre la libération des mouvements de capitaux ;
- e) de contribuer au développement économique des pays membres et non-membres en voie de développement économique par des moyens appropriés, en particulier par l'apport de capitaux, en tenant en compte l'importance que présentent pour l'économie de ces pays la fourniture d'assistance technique et l'élargissement des débouchés offerts à leurs produits d'exportation.

La Convention de l'OCDE ne s'étend guère sur les principes démocratiques, stipulant simplement dans son Préambule : « CONSIDÉRANT que la puissance et la prospérité de l'économie sont essentielles pour atteindre les buts des Nations Unies, sauvegarder les libertés individuelles et accroître le bien-être général ». Il est cependant sous-entendu que l'OCDE réunit des pays démocratiques dont la mesure reste étendue. En effet, cette Organisation se situe dans le long terme et cherche surtout à faire en sorte que les pays, les candidats comme les membres, se conforment à un minimum de respect pour les droits de l'homme et les libertés publiques. D'ailleurs, quelques-uns de ses membres ont pris des libertés avec ses principes sacrés (Turquie, Hongrie, Israël, l'Amérique de Trump ...)

3- État du dispositif institutionnel, fiscal, judiciaire, de lutte contre la corruption, de liberté d'entreprise, des normes sociales ;

4- indicateurs économiques clés (PIB, PIB/PPA, investissements directs étrangers, investissements privés intérieurs, taux de chômage, emploi qualifié, taux d'emploi des jeunes et des femmes, protection sociale, etc.)

Si le point 3 doit être observé strictement, en revanche, les indicateurs économiques apparaissent assez larges, étant entendu que le pays candidat doit faire partie de la catégorie 3 des revenus de la Banque mondiale (BM), celle des revenus intermédiaires de la tranche supérieure.

Revenu intermédiaire inférieur

1146 -4515 \$

Revenu intermédiaire supérieur

4516 - 14 005 \$

Pour accéder à la catégorie des revenus intermédiaires, le Maroc devrait maintenir un taux de croissance annuel moyen de 4 % durant 17 ans. Atteindre cet objectif est possible si l'on parvient à augmenter la croissance de 0,75 à 1 point durant cette période. Il s'agit d'un objectif ambitieux, mais non impossible, car, malgré ce contexte extérieur incertain, le Maroc devrait maintenir une croissance soutenue, estimée à 4,8 % en 2025 et 5,6 % en 2026, selon le Bank Al-Maghrib. Le défi à ce stade serait d'entretenir cette dynamique pour permettre ce rattrapage économique.

Le Maroc devrait, entre autres, s'efforcer de se hisser, à l'horizon 2030, parmi le groupe des 5 pays africains à l'IDH élevé, et intégrer la catégorie des pays à revenu intermédiaire supérieur, ce qui n'apparaît pas hors de portée au vu des pays actuellement mieux placés (Libye, Gabon, Tunisie) ;

5- les relations avec l'OCDE

Le Maroc entretient des relations avec l'OCDE depuis 2005, liens qui viennent d'être consolidés. En 2026, il est l'un des quatre États disposant de Programme-pays avec l'Organisation, aux côtés du Kazakhstan, de la Malaisie et du Pérou, sachant que ces programmes ont été instaurés en 2013. Seul le Pérou est pour le moment candidat à l'adhésion.

II- LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES PROCESSUS D'ADHÉSION EN COURS

L'adhésion à l'OCDE exerce un effet de transformation bénéfique sur la trajectoire de réformes d'un pays. Les examens techniques poussés et les évaluations en profondeur réalisés par les Comités étayent le vaste programme de réformes. Dès lors qu'un pays candidate pour adhérer à l'Organisation, ceci se traduit par une amélioration de ses performances économiques et entraîne un flux accru d'investissements directs étrangers (IDE).

A) Les candidats à l'adhésion

À ce jour, huit pays, dont trois membres de l'Union européenne, ont entamé leur processus d'adhésion à l'Organisation. Six ont déposé leur demande en 2022, et deux autres les ont suivis en 2024.

1- Le cas du Brésil

Partenaire de poids de l'OCDE depuis 2007, le Brésil est candidat à l'adhésion à l'Organisation depuis 2022.

Première économie d'Amérique latine, le Brésil compte le plus de partenariats avec les organes de l'OCDE et adhère à plus d'instruments de l'Organisation que tout autre pays non-membre. En outre, Brasilia est bien intégrée aux systèmes de notification et d'information statistiques de l'OCDE, et a mené 10 études économiques ainsi que nombre d'examen sectoriels par les pairs. Ses représentants sont invités aux réunions de l'OCDE organisées au niveau ministériel depuis 1999.

Coprésident du Programme régional de l'OCDE pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRALC) entre 2019 et 2022, le Brésil a joué un rôle central en favorisant le développement des opérations de l'Organisation dans la région. En 2022, il a accueilli le quatrième Sommet ministériel du PRALC sur la productivité, qui a réuni de hauts fonctionnaires des pays de l'OCDE et de la région Amérique latine et Caraïbes (ALC), des Organisations internationales, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile. Ils ont pu échanger sur les stratégies et actions à mener pour appuyer les efforts déployés par la région en vue de s'intégrer à l'économie mondiale de façon plus productive, plus centrée sur l'humain et plus durable.

Envoyé par lettre datée du 30 septembre 2024, le « Mémoire initial » de 1 170 pages évalue le degré d'alignement des lois, politiques et pratiques du pays candidat sur les normes fixées par l'OCDE dans 32 secteurs différents. Parmi les domaines analysés figurent le commerce, l'investissement, l'économie numérique, la santé, l'éducation, l'environnement, la concurrence, le tourisme et l'énergie nucléaire. L'analyse a porté sur le niveau de conformité à chacune des 230 normes OCDE, dont 208 sont indispensables pour rejoindre l'Organisation. Selon le gouvernement brésilien, le pays a respecté 108 normes et est en train d'en ajouter 45 autres. Ayant adhéré à 103 instruments normatifs de l'OCDE sur 251, le Brésil est en tête des pays ayant entamé leur processus d'adhésion.

Le Brésil est parmi les pays candidats qui ont franchi le maximum d'étapes menant à l'adhésion, ce qui n'est pas le cas des autres postulants. Cependant, le fait qu'il soit membre fondateur des BRICS, une organisation se voulant de plus en plus un modèle anti-occidental, pose manifestement des problèmes, tant au sein du Secrétariat de l'OCDE que des dirigeants brésiliens. Pour cette raison, Brasilia a opté pour une pause et une position d'attente.

2- Le cas de l'Argentine

L'Argentine, qui a renoncé à faire partie des BRICS, est candidate à l'adhésion depuis 2022. La Feuille de route a été officiellement adoptée par le Conseil de l'OCDE en mars 2024.

Troisième économie d'Amérique latine, derrière le Brésil et le Mexique, membre fondateur du Mercosur, l'Argentine participe depuis 1982 aux travaux de substance de nombreux comités spécialisés de l'OCDE, notamment du Comité des affaires fiscales. Elle adhère à plus de 50 instruments juridiques de l'OCDE. Buenos Aires coopère, par ailleurs, avec l'OCDE dans le cadre du G20, dont elle a assuré la présidence tournante en 2018, et prend part à l'élaboration de normes destinées à améliorer la gouvernance mondiale, notamment en matière de fiscalité et de gouvernance d'entreprise. Elle héberge l'Académie latino-américaine de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière dans les locaux de l'administration fédérale des recettes publiques (AFIP) à Buenos Aires, et prête ainsi son appui à la diffusion des normes.

Le dernier rapport de l'OCDE sur l'économie du pays, publié le 7 juillet 2025, fait part de perspectives encourageantes à la suite des réformes mises en place par le gouvernement de Javier Milei.

3- Le cas de l'Indonésie

Partenaire clé de l'OCDE depuis 2007, l'Indonésie est devenue, en février 2024, le premier pays d'Asie du Sud-Est à demander à rejoindre l'Organisation.

C'est la 7^e économie mondiale (en parité de pouvoir d'achat, PPA) et l'une des économies de marché émergentes les plus dynamiques appelée à devenir la 5^e d'ici le milieu du siècle. Seul pays d'Asie du Sud-Est à faire partie du G20, l'Indonésie est un membre actif du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et le poids lourd de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Elle a, en outre, intégré les BRICS le 1^{er} janvier 2025, ce qui ne semble pas constituer un obstacle à son intégration à l'OCDE.

Avec sa participation aux travaux de 11 organes de l'OCDE, son adhésion à 15 de ses instruments juridiques et la création de son bureau à Jakarta, en 2015, l'Indonésie a renforcé sa coopération avec l'Organisation.

À l'occasion de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel de juin 2025, le ministre coordinateur de l'Économie de l'Indonésie, M. Airlangga Hartarto, a soumis le Mémoire initial de son pays au Secrétaire général de l'OCDE, Mathias Cormann, actant ainsi une étape importante sur la voie de l'adhésion de l'Indonésie. Ce Mémoire initial est une première auto-évaluation de l'alignement de la législation, des politiques et des pratiques du pays candidat sur les normes et meilleures pratiques de l'OCDE. Elle marque le début de la phase technique du processus d'adhésion à l'Organisation.

L'Indonésie a également soumis une demande officielle d'adhésion à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, qui est l'une des normes phares formant le socle juridique sur lequel les pays peuvent s'appuyer pour combattre la corruption transnationale. L'adhésion à la Convention anticorruption de l'OCDE et sa mise en œuvre effective font partie du processus d'adhésion. Laquelle adhésion contribuera à la concrétisation de l'ambition de l'Indonésie de devenir une économie avancée d'ici à 2045.

Conformément à la Feuille de route pour l'adhésion de l'Indonésie adoptée par les 38 pays membres en 2024, un dialogue technique a débuté avec 26 comités d'experts couvrant un large éventail d'enjeux de politique publique, comme l'action engagée pour lutter contre la corruption et promouvoir l'intégrité, l'éducation, la santé, les moyens de protéger efficacement l'environnement et l'ouverture aux échanges et à l'investissement. L'objectif est de réussir à projeter 80 % de la population dans la classe moyenne.

4- Le cas de la Thaïlande

Bangkok coopère avec l'OCDE depuis plus de vingt ans : le coup d'envoi de cette collaboration a été sa participation au programme international pour le suivi des élèves (PISA) en 2000. En 2018, la Thaïlande est devenue le premier pays d'Asie du Sud-Est à bénéficier d'un Programme-pays de l'Organisation et, en juin 2024, elle a été le deuxième pays de cette région à être candidat à l'adhésion.

Deuxième économie d'Asie du Sud-Est, la Thaïlande a accompli des progrès notables sur les plans économique et social depuis les années 1960 : elle est ainsi l'un des premiers pays du Sud-Est asiatique à avoir ouvert son économie, à rechercher activement son intégration dans les chaînes de valeur mondiales et à attirer l'IDE. Elle est un membre fondateur et actif

de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

La coopération de la Thaïlande avec l'OCDE est allée crescendo : Bangkok participe aux travaux de dix de ses organes et adhère à 11 de ses instruments juridiques. À la faveur du processus d'adhésion, les activités de coopération vont s'intensifier dans des domaines clés : politique, économique, investissement, lutte contre la corruption, statistiques, gouvernance publique et transition verte.

Le Conseil de l'OCDE a adopté la Feuille de route pour l'adhésion de la Thaïlande, le 10 juillet 2024, suite à la décision d'ouvrir des discussions avec ce pays prise le 17 juin. Le Secrétaire général de l'OCDE a lancé publiquement le processus d'adhésion de la Thaïlande, à Bangkok le 30 octobre 2024, par la remise officielle de la Feuille de route pour l'adhésion de la deuxième économie de l'Asie du Sud-Est.

La Thaïlande, qui fait l'objet d'un Programme-pays de l'OCDE depuis 2018, est activement engagée aux côtés de l'Organisation, avec une participation à ses organes et une présence dans certaines de ses bases de données. Elle a, en outre, adhéré à plusieurs de ses instruments juridiques. Ayant assuré la coprésidence du Programme régional pour l'Asie du Sud-Est (SEARP) de l'OCDE entre 2018 et 2022, la Thaïlande a œuvré à la promotion du dialogue sur les politiques à suivre et l'échange de bonnes pratiques entre décideurs publics des pays de l'OCDE et de la région, dans le but d'élaborer des solutions communes aux défis régionaux et mondiaux auxquels sont confrontés les responsables de l'action publique.

Bangkok ambitionne de devenir un pays à revenu élevé d'ici 2037, avec de multiples retombées bénéfiques, qu'il s'agisse d'ouvrir des possibilités de développement des compétences ou d'accroître l'attractivité pour les investisseurs. Dans le même temps, la Thaïlande est à même d'apporter une valeur ajoutée considérable aux débats sur les politiques publiques qui ont cours à l'OCDE, grâce à ses points de vue fondés sur son expérience propre, sur les enjeux auxquels elle est confrontée et sur les réussites qu'elle a obtenues.

Il convient, toutefois, de souligner que la Thaïlande est souvent secouée par des crises politiques, la dernière remontant au mois de juin 2025, et une succession de coups d'État (deux au cours des 20 dernières années), ce qui pourrait retarder son processus d'adhésion.

5- Le cas du Pérou : le « nouveau tigre » de l'Amérique latine

Le Pérou, connu pour la richesse de son sous-sol, est l'un des plus gros fournisseurs de minerais du monde. Il est le premier producteur mondial d'argent, le deuxième de zinc, le troisième d'étain, le sixième d'or, le pionnier de la transition vers l'agriculture biologique, puisqu'il est le premier producteur mondial de café biologique et le deuxième de cacao biologique.

Il est l'un des premiers pays à avoir collaboré avec l'OCDE dans le cadre d'un Programme-pays articulé autour de cinq domaines principaux : croissance économique, gouvernance, lutte contre la corruption, capital humain et environnement.

Depuis 2018, il met en œuvre un plan d'action au service de son programme de réformes, en s'appuyant sur les instruments juridiques et en comptant sur le soutien des organes de l'Organisation, ainsi que sur les analyses de cette dernière.

Lima est un partenaire de confiance pour ce qui est de la diffusion des normes et pratiques exemplaires en Amérique latine et aux Caraïbes (ALC). Coprésident du Programme régional pour l'ALC, de son inauguration en 2016 jusqu'en 2019, le Pérou a accueilli le premier Sommet ministériel sur la gouvernance qui a donné naissance au Plan d'action OCDE-ALC " *Integrity for Good Governance in Latin America and the Caribbean* ".

Le Pérou abrite également le Centre régional pour la concurrence de l'OCDE pour l'Amérique latine et les Caraïbes, domicilié à Lima.

B) Le processus post-adhésion

Les accords d'admission conclus par les pays invités à entamer des discussions d'adhésion prévoient, dans chaque cas, que le pays adhérent rende compte à certains comités, après son acceptation, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des instruments juridiques ou des recommandations formulées au cours du processus d'adhésion. Il s'agit des « rapports post-adhésion ». Depuis 2018, ces rapports comportent plusieurs aspects procéduraux supplémentaires, comme la publication annuelle d'un résumé des avancées accomplies par le pays après son adhésion, élaboré par le Secrétaire général, et la désignation d'un (e) correspondant (e) de haut rang responsable du processus post-adhésion dans le nouveau pays membre.

Il ressort de la présentation de ces diverses candidatures que l'OCDE s'attache, au-delà des aléas politiques et conjoncturels, à mesurer la solidité institutionnelle, la résilience, et la compétitivité du pays candidat, en mettant en avant sa capacité à mettre en œuvre des normes de l'Organisation.

Dans cet esprit, le processus d'adhésion du Maroc pourrait renforcer l'attention que porte l'OCDE au continent africain, l'Union africaine et à l'Afrique de l'Ouest, en particulier. Pour concrétiser la vision d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, portée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale, les décideurs africains doivent mettre en place des stratégies de développement efficaces et coordonnées. L'OCDE et la Commission de l'Union africaine œuvrent de concert à la réalisation de cet objectif, en produisant des données et des analyses comparatives et en facilitant la création de réseaux d'apprentissage mutuel. Le processus d'adhésion du Maroc permettra ainsi à l'OCDE d'accompagner le Royaume dans ses efforts visant à désenclaver les pays du Sahel et renforcer l'insertion de l'Afrique de l'Ouest dans l'économie mondiale. Un argumentaire qu'il conviendra de peaufiner et d'utiliser à bon escient.

Dans le cadre de la dimension stratégique de cette relation, le Maroc a convenu de conduire une consultation avec quelques pays de l'Afrique subsaharienne portant sur les thématiques de la gouvernance publique, de la compétitivité et de l'intégration régionale. L'objectif est d'inscrire le partenariat Maroc/OCDE et ses acquis dans un cadre régional de partenariat et de partage des bonnes pratiques et standards de l'Organisation sur la base de son positionnement à l'échelle du continent africain. Cet objectif s'inscrit pleinement dans l'optique de l'**Initiative Royale Atlantique**, visant à désenclaver les pays du Sahel pour laquelle un appui technique de l'OCDE, notamment du Centre de Développement, devrait être sollicité.

III- LES OBSTACLES QUI DISSUADENT LES PAYS AFRICAINS DE SE PORTER CANDIDATS

A) Les caractéristiques qui ne permettent pas de devenir membre de l'OCDE

La majorité des pays africains, principalement subsahariens, continuent d'être confrontés à d'importants défis à relever en matière de développement. Leurs structures, politiques et sociales, leur compétitivité économique, le niveau et la qualité de leurs industries et infrastructures ne les prédisposent pas à envisager, en dehors d'une petite poignée de pays, une adhésion à l'OCDE, en dehors éventuellement d'une coopération technique et sectorielle. En outre, l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG), qui mesure la sécurité et l'État de droit, le développement humain, les fondements des opportunités économiques, la participation, les droits et l'inclusion, etc, a montré qu'en 2023, la moyenne globale de la gouvernance en Afrique était de 48,9 sur 100.

Le palmarès 2023 montre que le Maroc se situe au 8e rang, peu après le Ghana, devancé par l'Afrique du Sud (4e rang), mais loin devant l'Algérie (18e rang) et l'Égypte, les seuls pays ayant théoriquement vocation à demander leur adhésion à l'OCDE. En dehors du cas particulier des Seychelles, le Maroc est le seul pays du continent dont la note a fortement grimpé. Tous les efforts devraient être déployés pour que la note du Royaume puisse progresser à ce rythme afin de hisser le Maroc, dans les années à venir, au peloton des cinq – six pays figurant en tête, ce qui le placerait en position d'instruire son dossier de candidature dans les conditions les plus favorables.

Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG)

Pays des années 2014 – 2023	Note	Évolution
1 – Seychelles	75,3	+ 10
2- Maurice	72,8	-4
3 –Cabo Verde	69,6	+0,4
4- Afrique du Sud	65,9	-1,4
5- Botswana	65,9	- 3,6
6- Namibie	63,9	- 3,3
7- Ghana	62,2	+ 1,2
8- Maroc	62	+5,3
9 – Tunisie	61,2	- 4,7
18- Algérie	55,7	+ 0,8
24- Égypte	51	+3

Dans ce contexte, la majorité des pays d'Afrique auraient du mal à se conformer aux normes et valeurs de l'OCDE.

B) Le « fardeau » de l'adhésion

Nombre de dirigeants africains se demandent si cela vaut bien la peine de rejoindre l'OCDE. Ils mettent en balance la rigueur requise pour y adhérer et la préservation du statu quo, et leur maintien au pouvoir. De plus, la marche d'un pays candidat vers l'adhésion à l'OCDE peut s'étirer sur près d'une décennie, avec divers « ajustements structurels » nécessaires avant de devenir officiellement membre, ce qui peut s'avérer difficilement supportable pour de nombreux pays. Ainsi, la Colombie, qui s'est portée candidate en 2013, n'en est devenue le 37^e membre qu'en 2020. Sa Feuille de route pour l'adhésion a fait l'objet d'examens par environ 23 comités techniques. Une procédure longue et douloureuse à laquelle le pays s'est soumis, montrant sa volonté de se conformer et d'opérer des changements structurels rigoureux pour répondre aux exigences de l'Organisation.

De plus, la plupart des pays africains ne disposent pas de ressources humaines, d'expertise et de moyens pour conduire ce processus d'adhésion dans la durée et en profondeur. Il ne s'agit pas seulement de faire fonctionner la démocratie. En matière de gouvernance et d'élaboration des politiques, le minimum est généralement fait avec des approches fragmentaires du développement, tandis que les avantages de l'adhésion à l'OCDE restent flous pour nombre de dirigeants africains. Pour le moment, aucun pays du continent n'a émis le vœu d'entamer son processus d'adhésion. Parmi les pays présentant les caractéristiques les plus appropriées, on compte l'Afrique du Sud, l'Égypte, mais leur participation aux BRICS risque de constituer un obstacle, ce qui devrait être le cas de l'Algérie qui ne cesse de frapper à leur porte.

Il n'appartient donc qu'au Maroc, cinquième PIB africain, de se placer résolument en tête de course des pays africains. Cela est possible à condition qu'il parvienne, comme on le verra, à doubler son PIB/PPA dans un délai de 15 ans, ou s'en approcher, objectif nullement hors de portée.

IV- UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LE MAROC

Le Maroc entretient des relations avec l'OCDE depuis 2005. Rabat a noué avec l'Organisation un partenariat stratégique, concrétisé par la signature, en juin 2015, d'un nouveau Programme-pays, visant à soutenir son processus de réformes, à favoriser son appropriation des bonnes pratiques (normes, standards...) et à faire avancer son statut dans les différents Instruments de l'OCDE (Comités, Groupes de travail, Conventions...).¹

A) Rabat et l'OCDE intensifient leur coopération

Le Royaume du Maroc est l'un des quatre États qui disposent d'un programme-pays avec l'Organisation, aux côtés du Kazakhstan, de la Malaisie et du Pérou, ce dernier étant le seul, pour le moment, à être candidat à l'adhésion. Pour rappel, ces programmes ont été instaurés en 2013.

Le Chef du gouvernement marocain, Aziz Akhannouch, et le Secrétaire général de l'OCDE, Mathias Cormann, ont signé, le 11 septembre 2024 à Rabat, un protocole d'accord visant à renforcer la collaboration entre le Maroc et l'Organisation sur de nouvelles priorités stratégiques. Ce protocole d'accord -signé à l'issue de la Deuxième phase du Programme pays Maroc-OCDE-, met l'accent sur des enjeux stratégiques tels que la gouvernance publique, la croissance économique, l'investissement et le développement territorial, et marque le début d'une nouvelle ère de collaboration. Cette dernière se distingue par une approche plus souple et novatrice, s'adaptant aux priorités stratégiques du Royaume.

1. https://issuu.com/oecd.publishing/docs/morocco_brochure/4?ff&backgroundColorFullscreen=%23e0e0e0

Ainsi, la coopération Maroc-OCDE se poursuit dans une dynamique de modernisation et de réforme, avec pour ambition de soutenir le développement économique et social du Royaume, tout en renforçant ses engagements internationaux. Cette coopération a franchi un nouveau cap avec la réalisation de la première étude économique consacrée au Maroc en septembre 2024. Du fait de ses relations avec l'OCDE, Rabat occupe le rang de 12e partenaire, ce qui le place en bonne position parmi les huit pays ayant entamé leur processus d'adhésion.

Les liens entre le Maroc et l'OCDE ont été récemment consolidés par l'ouverture d'un Bureau de l'Organisation à Rabat ; par la première étude détaillée qui a été consacrée au Royaume en novembre 2024 ; par la création, enfin, d'un Bureau Maroc au sein de la Division économique de l'Organisation. D'ores et déjà, Rabat est « associé » aux travaux d'une douzaine des Comités techniques de l'Organisation, « participant » à 3 et « invité » à 32 autres, ce qui permet à ses experts de se familiariser avec les valeurs et les normes de l'OCDE, autant de conditions à remplir pour y adhérer. Il conviendrait, à cet égard, de créer au sein de l'Administration marocaine un vivier de jeunes fonctionnaires trilingues qui suivront les activités de ces divers comités et commissions et renforceront le Bureau du Maroc auprès de l'Organisation. Les directions internationales des divers ministères techniques et auprès du Premier ministre devraient être étoffées.

De plus, le Maroc est membre d'un certain nombre d'institutions fonctionnelles créées au sein de l'OCDE :

- l'Agence internationale de l'énergie (AIE), créée en 1974 à la suite du premier choc pétrolier (seul pays du Sud aux côtés du Mexique) ;
- du Groupe d'action financière (GAFI), organisme mondial de surveillance du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, le Royaume étant participant actif du GAFIMOAN (Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord) ;
- du Centre du développement qui rassemble 54 membres (25 membres de l'OCDE, et 29 membres extérieurs, dont l'Afrique du Sud, le Cabo Verde, la République de Maurice, l'Égypte et le Ghana, ainsi que l'Argentine, l'Indonésie, le Pérou et la Thaïlande, ces quatre derniers ayant candidaté à l'adhésion à l'OCDE). Remarquons, à ce stade, que l'Afrique du Sud, le Cabo Verde, la République de Maurice, l'Égypte et éventuellement le Ghana, apparaissent comme étant les rares pays africains susceptibles de vouloir/pouvoir adhérer à l'OCDE ;
- par contre, le Maroc n'est pas membre de l'Agence de l'énergie nucléaire (AEN), créée en 1958, qui compte 34 membres (la Russie ayant vu son appartenance suspendue en mai 2022). Doté d'un réacteur expérimental à Maâmora depuis plusieurs années, le Maroc a annoncé officiellement, en juin 2022, qu'il n'écartait pas une adhésion à l'AEN, comme c'est le cas de l'Argentine.

Depuis 2014, le Royaume est associé à plusieurs initiatives et sessions du Conseil de l'OCDE pour travailler avec les États membres sur les différentes questions de l'agenda économique. Le Chef du Gouvernement marocain avait fait part au Secrétaire général de l'OCDE, le 30 avril 2018, du souhait du Maroc de conclure un deuxième Programme-pays et, en réponse, le Secrétaire général a notifié solennellement, le 25 juillet de la même année, l'accord de l'OCDE pour la signature d'un nouveau Programme-pays, en se réjouissant « des perspectives futures entre l'OCDE et le Maroc : un partenaire stratégique majeur du continent africain afin de contribuer à une croissance forte, inclusive et durable . »

Ce nouveau programme² met l'accent sur trois principales thématiques :

- la gouvernance publique (transparence, lutte contre la corruption, etc.) ;
- le développement territorial (accompagnement de la régionalisation, attractivité territoriale, développement inclusif, etc.) ;
- la politique d'investissement (accès à l'information, capital humain, entrepreneuriat, fiscalité, etc.).

Dans le cadre de ce deuxième Programme-pays, les pouvoirs publics marocains ont émis le souhait de voir l'OCDE réaliser une évaluation globale de l'économie nationale et ouvrir au Maroc un Bureau géographique dédié au Royaume. Des souhaits qui ont été exaucés.

Favoriser le développement économique et social du Maroc

Le Centre de Développement de l'OCDE comprend les représentants de 52 États (27 membres de l'OCDE et 25 non-membres composés de pays en développement et émergents d'Afrique, d'Amérique et d'Asie). Il constitue une enceinte stratégique de dialogue et d'interaction entre membres et non-membres, autour des stratégies de développement, de l'inclusion sociale, des chaînes de valeur, des migrations et des ressources naturelles, en impliquant les acteurs publics et privés et les différents réseaux philanthropiques, des marchés émergents, des fondations œuvrant pour le développement et la communication sur le développement. Le Maroc siège au Comité directeur du Centre et participe à ses différents réseaux d'échange et de dialogue sur les chaînes de valeur mondiales et les migrations.

Concernant les travaux du Centre sur l'Afrique et son ambition de structurer sa coopération avec la Commission de l'Union africaine, le Maroc a été à l'origine de la création d'un groupe de contact composé des Ambassadeurs africains afin d'instaurer une coordination avec le Comité directeur, pour permettre aux pays du continent représentés au Centre de s'impliquer dans le processus de ce dernier. La coprésidence de ce groupe de contact a été confiée au Maroc et à la Côte d'Ivoire.

Jalons pour la Feuille de route du Maroc

Toute décision sur cette question de haute importance stratégique ne pourrait être examinée qu'à l'issue des élections législatives de septembre 2026. Le prochain gouvernement devrait se saisir de la question et procéder, dans une première étape, durant l'année 2027, à une analyse approfondie de la question.

À l'issue de cette étape de consultation interne, avant qu'une demande officielle d'adhésion ne soit déposée, le Royaume pourrait entamer une phase de consultation avec les pays actuellement candidats (Argentine, Brésil, Indonésie, Pérou, Thaïlande), laquelle se déroulerait durant les années 2028 et 2029.

C'est à ce stade qu'une décision définitive devrait intervenir au vu de l'évolution de l'économie nationale, de l'aboutissement des candidatures en cours et de la conjoncture mondiale. Il sera nécessaire de déterminer si cette demande d'adhésion devrait se faire avant ou après la Coupe du monde de football.

Dans ces conditions, le Royaume devrait mettre en place un groupe de pilotage de haut

2. <https://www.oecd.org/fr/about/programmes/morocco-country-programme.html>

niveau, placé auprès du Premier ministre. Ce groupe de pilotage, présidé par une personnalité politique aux compétences économiques et managériales reconnues, devrait s'appuyer sur un groupe politico – économique et divers groupes techniques interministériels. Ainsi, le Secrétariat de l'Organisation pourrait établir une Feuille de route pour l'adhésion au courant de l'année 2031, qui définira les modalités, les conditions et le processus d'adhésion. Une fois adoptée par le Conseil, la Feuille de route deviendra un document public.

Compte tenu des précédents, et nonobstant des nouvelles candidatures à l'adhésion qui pourraient surgir au cours de la période comprise entre fin 2026 et printemps 2031, la durée du processus d'adhésion devrait s'étaler sur une décennie, un laps de temps apparemment suffisant pour le Royaume de s'y adapter.

B) Les atouts du Royaume

« Terre d'investissement, s'il en est, le Maroc émergent est singulier par la multiplicité et la diversité des partenaires dont il est un associé responsable et fiable. En effet, à la faveur des accords de libre-échange, l'économie nationale est liée à plus de trois milliards de consommateurs à travers le monde. Le Maroc dispose également d'infrastructures modernes, robustes et aux standards mondiaux. » (Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Discours du Trône, 30 juillet 2025.)

Parmi ces atouts peuvent être cités :

les structurels...

La position géostratégique du Maroc, sa proximité avec le marché européen et ses infrastructures confèrent au Royaume un indéniable avantage qui ne pourra que s'accroître avec l'achèvement des travaux de construction du tunnel sous le détroit de Gibraltar, prévu en 2040. Son inauguration représentera une ère nouvelle pour le Royaume, l'Afrique de l'Ouest et les relations entre l'Europe et l'Afrique. Après le succès du port Tanger-Med (janvier 2007), la position de hub logistique du Maroc se fortifiera encore entre la Méditerranée et la façade atlantique africaine et européenne. La saturation de Tanger-Med est en vue, et Nador-Med est un nouveau port à conteneurs, pour compléter le premier. Ils seront de meilleurs partenaires pour le "shipping" s'ils sont reliés entre eux et au tunnel. On intègre ainsi des ports concurrents en un seul hub : Tanger, Tanger-Med et Nador-Med, au sud (Algésiras, Huelva, le port de Gibraltar lui-même et potentiellement Malaga, au nord). D'ores et déjà, un navire quitte Tanger -Med toutes les heures en direction de l'Europe.

D'autre part, le projet du nouveau port Dakhla atlantique, d'un montant de 12,6 milliards de dirhams, fait partie d'un programme intégré visant : · la réalisation du port de Dakhla atlantique avec les infrastructures de connectivité y afférentes (pont maritime et route) ; · la mise en place d'un parc d'activités industrielles halieutiques ; · le développement d'une nouvelle zone industrielle et logistique à proximité du port ; · la réalisation des infrastructures hors site (Station de dessalement de l'eau de mer, STEP, alimentation en électricité). Du fait de sa position stratégique, il devrait devenir une porte d'entrée vers le commerce sur le continent avec trois bassins distincts dédiés au commerce, à la pêche maritime et à la réparation navale.

Le Maroc, fournisseur d'énergie pour l'Europe

Le Maroc qui, en avril 2025, et -suite à une panne massive d'électricité en Espagne, a joué un rôle important et déterminant pour le rétablissement du courant électrique chez son voisin ibérique le plus rapidement possible-, aura la possibilité de devenir fournisseur de l'électricité pour le Portugal, Gibraltar et l'Espagne. Outre l'accroissement de ses recettes,

ceci lui assurera une montée en puissance dans un secteur essentiel pour tous les secteurs de l'économie nationale. Une perspective qui ne pourrait que lui profiter si le passage au nucléaire était envisagé à terme.

Le Royaume s'impose comme un pôle majeur dans le domaine de l'énergie solaire et attire les investissements des pays du Golfe. Un nouveau Rapport du groupe de recherche londonien Bourse & Bazaar met en évidence les gros investissements réalisés par des investisseurs du Golfe, notamment le Fonds d'investissement public d'Arabie saoudite, Mubadala d'Abu Dhabi et AMEA Power de Dubaï, qui s'intéressent de plus en plus aux projets solaires marocains. Si ces investisseurs sont également actifs en Égypte et en Jordanie, le Maroc se distingue par son potentiel solaire exceptionnel et son engagement fort en faveur des énergies renouvelables.

Rabat s'est fixé des objectifs ambitieux visant à produire 52 % de son électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2030, avec des plans d'extension de la capacité solaire à 2,7 gigawatts d'ici 2027 et à 2,97 gigawatts d'ici 2028. Le complexe phare de Noor Ouarzazate, d'une capacité totale de 580 mégawatts, illustre les ambitions solaires du Royaume. La société saoudienne ACWA Power a investi dans les trois phases de son développement. Parallèlement, AMEA Power développe trois centrales solaires à Taroudant, Tanger et El Hajeb. Bien que la société Masdar des Émirats arabes unis n'ait pas encore établi ses propres centrales solaires au Maroc, elle s'est associée à l'Office marocain de l'électricité pour fournir de l'énergie solaire à plus de 19 000 foyers. Le Rapport attribue à MASEN, l'agence marocaine pour l'énergie durable, le mérite d'avoir facilité le développement de projets en simplifiant les permis, l'accès aux terrains et les procédures administratives. Ce soutien a donné lieu à de grandes initiatives.

Cependant, des défis subsistent. Les exigences locales en matière de main-d'œuvre pour les postes techniques peuvent retarder les projets et réduire la flexibilité. En outre, la dépendance du Maroc à l'égard des composants importés pour les panneaux solaires complique le respect des exigences locales en matière de contenu pour les marchés publics, ce qui a une incidence sur les coûts et les délais. Les auteurs du rapport suggèrent que le Maroc adapte certaines réglementations afin de maintenir l'attrait pour les investisseurs. Ils notent également que les coûts de production d'électricité, moins élevés au Maroc et en Égypte par rapport aux pays du Golfe, constituent un attrait majeur pour les capitaux étrangers.

... les industriels...

Le Maroc dispose d'une industrie manufacturière avancée : la construction automobile (Renault, Stellantis), qui a attiré 8 milliards de dollars d'investissement depuis 2012, donné lieu à l'installation de grands équipementiers mondiaux, comme l'Américain Lear, le Français Faurecia ou le Chinois Nexteer, l'aéronautique (Airbus, Boeing) et les énergies renouvelables (complexe solaire Noor de Ouarzazate) sont des secteurs stratégiques en fort développement. L'extension de l'usine du groupe Stellantis à Kénitra permettra de doubler la capacité de production avec un taux d'intégration cible de 75 % à l'horizon 2030. Ce projet représente un investissement important de 1,2 milliard d'euros, dont 702 millions à titre d'investissement auprès des fournisseurs. Voilà qui consolide la place du Maroc en tant que leader continental dans le secteur automobile avec une capacité de production annuelle totale pouvant atteindre 1 million de véhicules en 2030 et comme plateforme d'avenir pour les investissements liés à la mobilité durable et électrique et aux chaînes d'approvisionnement innovantes. Ces performances contrastent avec celles de la Thaïlande, pays qui était considéré comme le plus important constructeur automobile d'Asie du Sud-Est. En 2024, sa production a plafonné à 1,5 million, 18 % de moins qu'en 2023 et 39 % de moins que son pic d'une décennie plus tôt. Les Japonais Suzuki et Subaru ferment leurs

usines, submergés par la concurrence des véhicules électriques chinois qui font moins appel aux approvisionnements locaux. En 2024, le Maroc est devenu le premier exportateur de véhicules et de pièces détachées vers l'Europe, devançant la Chine et le Japon.

Forte attractivité à l'égard des investissements directs étrangers

Le Maroc a capté un volume de plus en plus important d'investissements étrangers, soit l'équivalent de près de 26 milliards de dollars de recettes d'investissement orientées vers des secteurs à forte valeur ajoutée, tels que les énergies renouvelables, l'industrie automobile thermique et électrique, ainsi que d'autres filières stratégiques, témoignant d'une attractivité croissante du Royaume. Cette dynamique se traduit par une consolidation remarquable de la part de ces flux dans la richesse nationale, puisque leur poids relatif est passé de 2,9 % du PIB en 2024 à près de 3,6 % pour l'année 2025. Ces IDEs ne proviennent pas seulement des pays européens, ceux en provenance de la Chine se sont accrus ; Pékin est en cours d'investissement de 10 milliards de dollars dans le secteur automobile et celui des batteries, ce qui représente 5 % du total des investissements réalisés dans le cadre des nouvelles routes de la Soie (BRI). Gotion, un des leaders dans le secteur des batteries, qui représente 4 % du marché mondial, devrait investir 6,2 milliards de dollars à Kénitra sur un horizon de 10 ans. Le Maroc est parvenu à remonter la chaîne de valeur. À Kénitra, SIMRA, une filiale de Segula Technologies, société aéronautique française, fabrique des pièces importantes pour Airbus, Bombardier et Safran. Sa contribution s'élève à 5 % des composants d'un Airbus 320 contre 2 % il y a dix ans. Alstom produit des câbles et des commutateurs à Fès.

Le Royaume figure ainsi à la deuxième place sur le continent africain, après l'Afrique du Sud, pour ce qui est de l'indice de l'industrialisation de l'Afrique (IIA), avec un score de 0,8327 contre 0,8404 pour l'Afrique du Sud, devançant l'Égypte (0,7877), la Tunisie (0,7714) et la République de Maurice (0,6147). En ce qui concerne les implantations industrielles étrangères, le Maroc occupe la 4^e place derrière l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigeria, devançant l'Algérie, qui se situe à la 6^e place.

Il convient, aussi, de citer la position privilégiée du Maroc dans le domaine des engrais. Le Royaume, et c'est l'objet d'un atout de taille, détient environ 75 % des réserves mondiales de phosphates, moteur essentiel de ses exportations, notamment auprès des pays africains. Un atout de poids dans un monde peuplé de 9 milliards d'habitants dont l'agriculture devra être plus productive.

Un leader africain du tourisme

Le tourisme contribué à environ 7,3 du PIB en 2024. Les villes comme Marrakech, Fès ou, encore, Casablanca, attirent des millions de visiteurs. Le Royaume est devenu le pays le plus visité d'Afrique avec 17,4 millions de touristes en 2024 (+20 %), avant l'Égypte (15,7 millions). Cependant, le Royaume devrait faire des progrès pour améliorer son indice de développement du voyage et du tourisme (*Travel and Tourism Development Index / TTDI*), selon le rapport publié le 21 mai 2024 par le Forum économique mondial (WEF). Le Maroc figure, en effet, au quatrième rang en Afrique, après l'Afrique du Sud (4,08), les Seychelles (4,00), la République de Maurice (3,90), avec un indice de 3,81, bien devant l'Égypte (3,49), le Cabo Verde (3,46) et le Botswana (3,42).

... les institutionnels

Le Nouveau Modèle de Développement (20212035), rendu public en mai 2021, s'inscrit bien dans cette visée en assignant au Maroc l'objectif d'atteindre un taux de croissance tendanciel de 6 %, ce qui requerra, entre autres, de faire passer la part de l'emploi formel de 41 % à 80 % et d'accroître l'insertion des femmes en la faisant passer de 22 % à 45 %.

Ce qui devrait porter le PIB /capita à 16000 dollars. Dans son étude économique de septembre 2024, l'OCDE dressait un bilan encourageant de la trajectoire marocaine. On y lit : «*La croissance du PIB s'est établie en moyenne aux alentours de 3 % au cours des cinq années qui ont précédé la pandémie, soit un niveau proche de celui observé dans certains pays comparables de la région, mais nettement inférieur à celui des pays les plus performants dont le niveau de PIB par habitant est similaire. Sur une plus longue période, le Maroc a connu un développement économique et social soutenu, avec une hausse constante du PIB par habitant au cours des dernières décennies, des améliorations en matière d'infrastructures, une augmentation de l'espérance de vie et une croissance démographique. Depuis le début des années 2000, la priorité est donnée à la stabilité macroéconomique, le développement du secteur privé est davantage encouragé et l'industrie s'est développée, notamment grâce à l'investissement étranger, même si les services et l'agriculture continuent de jouer un rôle important dans l'économie*».

De son côté, la Banque mondiale (BM) a consacré son *Rapport sur le développement 2024* au «*piège du revenu intermédiaire*», expression employée pour la première fois par Gill et Kharas en 2007. C'est la situation dans laquelle se trouve le Maroc, avec une centaine d'autres pays dont les revenus per capita sont situés entre 1136 et 13845 \$. Le Rapport indique la nécessité non pas d'une, mais de deux transitions dans les pays à revenu intermédiaire. La première étape consiste à assurer la transition d'une stratégie 1 i pour accélérer les investissements dans une stratégie 2 i qui souligne les investissements et l'infusion dans laquelle un pays importe des technologies de l'étranger et les diffuse au niveau national. En outre, les gouvernements des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure doivent ajouter à des approches axées sur l'investissement des mesures visant à insuffler une modernité technologique dans leurs économies nationales, ce qui nécessite de remodeler de vastes pans de l'économie domestique. Une fois parvenu à ce niveau, un pays peut passer à une stratégie 3 i axée sur l'innovation. Ceci nécessite une restructuration des entreprises, du travail et de l'énergie. Ces mutations ne sont pas automatiques. Leur succès dépend de la façon dont les sociétés équilibrent les forces de création, de préservation et de destruction. Une énergie bon marché et fiable a été une pierre angulaire de la rapidité économique de développement. Les quelques économies qui ont opéré la transition des revenus moyens aux revenus élevés ont encouragé les entreprises, en développant les talents, en récompensant le mérite. Les pays à revenu intermédiaire d'aujourd'hui devront en faire de même. La question est de savoir comment pourraient-ils devenir efficaces dans l'utilisation du capital, du travail et de l'énergie. Ceci est plus vite dit que fait, mais les progrès des analyses économiques au cours des trois dernières décennies peuvent fournir d'utiles indications.

Dans leurs récentes analyses conjoncturelles, le HCP, la Banque mondiale et l'OCDE ont relevé «*une légère accélération de la croissance économique nationale, passée de 3,7 %, en 2023, à 3,8 %, en 2024, puis à 4,6 %, en 2025. Si la contraction du secteur agricole en 2024 s'est établie à 4,8 %, la croissance non agricole a, en revanche, atteint 4,5 %, grâce à la revitalisation du secteur industriel, en particulier dans les domaines des phosphates et de la construction, qui a contribué à compenser le ralentissement des services. La demande intérieure connaît une forte reprise après le choc inflationniste, les investissements augmentant de 12,8 %— soutenus par les programmes d'infrastructures publiques et la vigueur des IDE — tandis que la consommation privée a progressé de 4 %. La baisse rapide de l'inflation observée tout au long de 2024 a permis à Bank al-Maghrib de réduire son taux directeur de 50 points de base, à 2,5 %. La position extérieure du Maroc reste solide. Malgré la croissance rapide des importations résultant de la reprise de la demande intérieure, la solidité des exportations manufacturières, les flux touristiques et les envois de fonds ont maintenu le déficit courant à près de 1,2 % du PIB en 2024, largement financé*».

par les IDE. Les réserves internationales couvrent cinq mois d'importations, et le Maroc conserve un bon accès aux marchés financiers internationaux et au crédit multilatéral. Les bons résultats en matière de recettes, grâce aux réformes fiscales en cours, à des mesures efficaces de lutte contre la fraude, à une amnistie fiscale et à l'expansion des opérations de cession-bail (2,3 % du PIB en 2024), ont compensé l'augmentation des dépenses publiques résultant de l'ajustement des salaires des fonctionnaires au coût de la vie et des réformes et investissements en cours. En conséquence, le déficit budgétaire revient progressivement à son niveau d'avant la pandémie, pour s'établir à 4,1 % du PIB en 2024 (contre 4,5 % en 2023). Le ratio dette/PIB s'est stabilisé à environ 70 % du PIB», peut-on lire dans l'analyse conjoncturelle de la Banque mondiale.

Les données les plus récentes confirment une reprise de l'activité encore plus soutenue, portée par un effort d'investissement important et par des conditions climatiques favorables au secteur agricole. La croissance a atteint 4,8 % en 2024, avant de passer à 5,5 % en 2025, avec la création de 351 000 postes d'emploi dans les activités non agricoles, soit le triple des performances enregistrées au cours de la même période de l'année 2024. Le taux de chômage a également baissé de 0,4 point au niveau national. Ce rythme doit être maintenu et même augmenté d'ici 2030 et au-delà.

Dans son Rapport sur le développement humain (mai 2025,) intitulé «*Une affaire de choix : individus et perspectives à l'ère de l'intelligence artificielle*», le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) explore comment l'intelligence artificielle (IA.), si elle est mobilisée de manière réfléchie et éthique, peut contribuer à élargir les perspectives individuelles et collectives dans un monde en mutation rapide. Ce qui est en phase avec la volonté du Royaume de devenir «*le leader du continent africain*» en matière d'IA. Il détient en effet de nombreux atouts, disposant du plus important data center d'Afrique en en possédant un total de 23. Le Maroc compte accélérer sa stratégie en matière du numérique avec une échéance clé en ligne de mire, le Mondial 2030. Cette accélération est inscrite dans le programme *Maroc Digital 2030* qui entend le positionner comme un hub technologique régional, pour un budget de 11 milliards de dirhams. Ce programme prévoit notamment la centralisation de toutes les démarches administratives sur un portail numérique unique et le déploiement massif de la fibre optique. Le Maroc peut compter sur une jeunesse en pointe dans les filières scientifiques. Plusieurs de ses «*Prépas*» sont mondialement reconnues. Au sein des formations d'ingénierie en France, les Marocains représentent 21 % des élèves étrangers.

Dans ce Rapport du PNUD, le Maroc se distingue par une avancée majeure en matière de développement humain : s'il se maintient à la 120^e position sur 193 dans le classement mondial pour la deuxième année consécutive, le dépassement du seuil de 0,700 lui permet, pour la première fois, d'intégrer la catégorie des pays à développement humain élevé. Un rang qui traduit une progression de 3 points comparativement au classement 2023. Ce nouveau score indique que le Maroc a progressé dans les trois critères sur lesquels se base l'IDH - l'espérance de vie à la naissance, le nombre d'années de scolarité et le RNB (revenu national brut) par habitant. Il est à noter qu'entre 1990 et 2023, l'Indice de Développement Humain du Maroc est passé de 0,456 à 0,710, soit une progression remarquable de 55,7 %. Cette trajectoire ascendante reflète des améliorations continues dans les variables clés du HDI (espérance de vie, niveau d'éducation, et PIB per capita), portées par des politiques publiques structurantes et un engagement en faveur du renforcement du capital humain, avec un impératif constant de poursuivre les efforts en faveur d'une croissance de plus en plus inclusive et durable. Il convient de souligner que l'IDH Maroc a augmenté régulièrement durant la période 1990-2023, se situant au premier rang mondial avec un taux de croissance annuel de 1,38 % au même rang que la Guyana, qui a bénéficié de découvertes gigantesques de pétrole par rapport à la taille de sa population ; mais devant le

Vietnam (+ 1,31 %). Contre un taux moyen de 0,65 % au niveau mondial, 0,95 % à l'échelon des pays en développement, et 0,77 % au niveau des pays arabes. Toutefois, le même taux a connu une « croissance décroissante » d'une période à l'autre : 1,6 %, entre 1990-2000, 1,41 %, entre 2000-2010, et 1,21 %, entre 2010-2022. Cependant, cette évolution positive de l'IDH n'aboutit pas forcément à l'amélioration régulière du classement, cette période a notamment enregistré une progression erratique faisant que le classement varie entre le 134^e rang, en 2017, et le 112^e, en 1994, 1998 et 1999.

En ce qui concerne le taux d'épargne nationale, il est intéressant de noter que le Maroc se positionne plutôt bien en comparaison avec un échantillon d'économies en développement. Cependant, en dehors du cas exceptionnel de l'Algérie, il se place au-dessus de la plupart des pays africains et de certains pays (comme l'Argentine et le Brésil) candidats à l'adhésion à l'OCDE.

Taux d'épargne nationale (source : Banque mondiale)

Algérie	39 %
Maroc	29 %
Thaïlande	24%
Pérou	22 %
République de Maurice	21 %
Argentine	17 %
Brésil	14 %
Afrique du Sud	14 %

Le taux élevé d'épargne en Algérie n'est pas forcément un élément positif. En effet, du fait que ce pays tire une part considérable de ses revenus des hydrocarbures (60 % des recettes budgétaires et 30 % du PIB), ses revenus massifs permettent une marge d'épargne significative, lorsqu'ils ne sont pas injectés dans la consommation ou l'investissement national.

C) Une série de mesures pour absorber les lacunes

Au cours des dernières années, les pouvoirs publics marocains ont pris une série de mesures, législatives, budgétaires, fiscales et financières dont les effets se produiront par vagues avec un effet d'entraînement :

Soutien à l'investissement et accroissement de la productivité

La faiblesse de l'investissement privé intérieur est réelle. Il compte pour un tiers de l'investissement global (Rapport sur Nouveau Modèle de développement, 2021). Pour inverser cette tendance, une nouvelle charte de l'investissement a été promulguée pour améliorer la compétitivité du pays. Une batterie de mesures incitatives permettra d'améliorer les flux d'investissement des entreprises privées. Il conviendrait d'aider les petites et moyennes entreprises. Dans cet esprit, il a été procédé à l'adoption de la majorité des textes organiques pour la mise en œuvre de cette charte, notamment le décret portant sur la mise en œuvre du dispositif de soutien spécifique pour les très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) qui offrent 80 % de postes d'emploi dans le secteur formel. En ce qui concerne les entreprises nationales, divers rapports de l'OCDE ou de la Banque mondiale mettent l'accent sur la nécessité d'améliorer leur productivité.

Sur le plan de l'innovation, le dernier Rapport de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) fait état du succès des efforts entrepris par le gouvernement. Dans ce Rapport, paru à la mi-septembre 2025, il est indiqué que « *le Maroc grimpe à la 57e place, entrant ainsi dans le top 60 et atteignant son meilleur classement à ce jour, ce qui marque une étape importante dans son parcours d'innovation à long terme. Les progrès du Maroc reflètent sa capacité industrielle, sa production de propriété intellectuelle et ses investissements dans la connaissance. Au cœur des progrès du Maroc se trouve une transition vers une production à forte valeur ajoutée. Son économie est progressivement passée de la fourniture de matières premières et de la fabrication à bas coût à des produits plus sophistiqués. Elle se classe désormais au 12e rang mondial dans le domaine de la fabrication de haute technologie, qui représente aujourd'hui près de 50 % de sa production manufacturière totale. Le pays affiche de bons résultats en matière de dessins et modèles industriels par rapport au PIB (6e), de marques (24e) et d'intensité des actifs incorporels (26e), ce qui reflète un secteur privé de plus en plus capable de créer de la valeur de marque et de progresser dans la chaîne de valeur. Il occupe également les premières places en matière de dépenses d'éducation (16e) et de croissance de la productivité du travail (24e)* ».

Le Maroc se classe à la deuxième place en Afrique, derrière la République de Maurice, mais bien devant la Tunisie et l'Algérie. Il se situe approximativement au niveau du Brésil (52e) et de l'Indonésie (55e), qui sont tous deux candidats à l'adhésion à l'OCDE.

Concernant l'emploi, les données du Haut-Commissariat au Plan (HCP) indiquent que le taux de chômage annuel au Maroc s'est situé à 13% en 2025. Bien qu'en légère baisse, le chômage reste structurellement élevé, notamment parmi les jeunes (37,2% pour les 15-24 ans) et les femmes (20,5%). De plus, la part des emplois peu qualifiés, et le poids du secteur informel, encore important, grèvent les performances globales du pays et réduisent la productivité ;

Réduction des inégalités régionales, structurelles et sociales

Les inégalités, qu'elles soient régionales, sectorielles, entre les sexes ou les tranches d'âge, figurent au rang des handicaps du Maroc à se transformer en une économie moderne, compétitive et ouverte. Selon la note du HCP portant sur les enquêtes nationales sur le niveau de vie des ménages, les couches les plus pauvres et les plus riches ont vu globalement leur niveau de vie progresser, alors que la classe moyenne n'a pu bénéficier ni des fruits de la croissance ni des politiques de redistribution. Dans ce contexte, les inégalités du niveau de vie, mesurées par l'indice de Gini, se sont creusées entre 2014 et 2022. Rappelons que l'Afrique du Sud (0, 630) et la Namibie (0, 590) sont parmi les pays les plus inégalitaires du monde au regard de ce critère.

Dans une étude publiée par le Policy Center for the New South, ce constat est toutefois nuancé. L'étude remet en question l'idée souvent avancée d'un effritement de la classe moyenne au Maroc. À partir des données de l'Enquête Panel des Ménages de l'ONDH, couvrant la période 2012-2019, les auteurs montrent au contraire que la classe moyenne marocaine ne s'est pas affaiblie au cours de la période étudiée. Elle s'est même renforcée, aussi bien au niveau national que selon le milieu de résidence. La part de la classe moyenne dans la population est ainsi passée de 53,2 % en 2012 à 61,9 % en 2019, soit une hausse de 16,35 %. Cette progression est observée à la fois en milieu urbain et en milieu rural. En milieu rural, la classe moyenne dépasse même 70 % de la population en 2019, tandis qu'en milieu urbain elle représente près des deux tiers de la population urbaine.

Comparé à des pays comme la Roumanie, le Maroc ne souffre pas d'un large handicap. Bucarest est devenue membre de l'UE en 2007 (et candidate à l'OCDE en juin 2022) et a bénéficié d'importants transferts financiers d'un montant de 80 milliards d'euros, ce qui lui a permis de combler ses faiblesses. Il est donc logique que le Maroc ait surpassé la Roumanie dans le secteur automobile. Le transfert progressif des chaînes du site de Pitesti en Roumanie vers le Maroc avait débuté en avril 2024.

Comparaison des indices économiques et sociaux

	Maroc	Roumanie
Dépenses éducation/PIB	5,8	3,5
Dépenses santé	6,8	11,6
Classement de la compétitivité	68	75
Classement de l'innovation	48	66
Doing Business	53	55
Pression fiscale (% du PIB)	29,9	27,2
IDH	0,710	0,827
Indice de corruption	38	46
Routes km par 1000 km ²	128,4	362,4
Voies ferrées km par 1000 km ²	0,036	0,067
Aéroports	16	16
Portables/ 1000 hab.	1467	1236
Internet/1000 résidents.	910	892

Sources : BIRD, FMI, PN Source : FMI, Banque mondiale, Countryeconomy

Cependant, quelques défis structurels persistent. La dynamisation du taux d'activité dans le secteur formel, en particulier pour les femmes, et la réduction du chômage des jeunes restent des priorités absolues pour une croissance inclusive. Le Rapport « Perspectives économiques de l'OCDE », du 3 juin 2025, souligne la priorité cruciale de la continuation du relèvement des compétences de la main-d'œuvre, facteur déterminant pour encourager la diversification économique et l'intégration dans des chaînes de valeur plus sophistiquées. Cela suppose une élévation du niveau général de formation.

L'OCDE met l'accent sur les risques climatiques grandissants, spécifiquement sur la rareté de l'eau, enjeu majeur nécessitant des investissements d'ampleur et des politiques adaptées pour assurer une croissance durable et la sécurité alimentaire du pays. À cet égard, si les pluies récentes ont permis au Maroc de garantir l'approvisionnement en eau potable pour une durée d'au moins un an et demi, les travaux de construction des stations de dessalement doivent se poursuivre à un rythme soutenu, avec une capacité actuelle de plus de 300 millions de mètres cubes, grâce aux efforts conjoints de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) et du Groupe OCP.

Dans le secteur énergétique, le Maroc devrait « injecter plus de 20 milliards de dollars dans des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, en plus des 20 milliards de dollars pour renforcer la connectivité énergétique entre l'Afrique et l'Europe. » La part actuelle des énergies renouvelables dans le réseau électrique national dépasse les 45 %.

Elle est en bonne voie pour atteindre 52 % d'ici 2030, un objectif fixé par le Royaume dans sa vision stratégique. Il convient désormais d'accélérer les projets de batteries de stockage pour augmenter ce pourcentage, l'importance grandissante étant accordée au gaz naturel.

Des progrès dans la réforme des entreprises publiques, et un renforcement du cadre de lutte contre la corruption sont essentiels pour stimuler l'investissement du secteur privé. Il est vital de tirer pleinement parti de la dynamique démographique favorable du Maroc en réduisant le chômage, en particulier celui des jeunes. Le niveau d'instruction et les compétences de la population sont cruciaux, ce qui nécessite la- réduction du décrochage scolaire précoce et l'amélioration de la qualité de l'enseignement à tous les échelons.

CONCLUSION

«Quelle chance pour l'Europe d'avoir le Maroc comme voisin! Quelles opportunités formidables l'Europe peut et doit offrir au Maroc ! »

Ces propos de l'ex-ambassadeur de France au Maroc, Christophe Lecourtier, à l'occasion des festivités du 14 juillet à Rabat, ont résonné bien au-delà des salons où ils ont été prononcés. Gageons qu'ils seront, un jour, tenus par les responsables de l'OCDE.

En effet, les principaux enjeux de l'adhésion du Maroc à l'OCDE sont variés et comprennent à la fois des avantages et des défis.

Parmi les avantages, le Maroc peut bénéficier des éléments suivants :

- Le renforcement de la mise en œuvre des réformes institutionnelles et de la gouvernance selon les standards de l'OCDE, ce qui permet d'améliorer la transparence et de réduire la corruption ;
- Du cadre de l'OCDE pour des réformes économiques et sociales favorables à l'amélioration du bien-être de la population (réduction de la pauvreté, amélioration de l'éducation et de la santé, création d'emplois) ;
- L'amélioration de son attractivité, à travers le renforcement de sa perception comme un partenaire économique fiable et stable (impact favorable sur les IDE et sur la croissance) ;
- L'accès aux bases de données et aux analyses de l'OCDE, ce qui permet d'améliorer les décisions politiques et les réformes appuyées sur des données comparatives et de meilleures pratiques internationales ;
- L'accès à des forums internationaux et ainsi à un réseau de pays développés et à des experts internationaux.

L'adhésion à l'OCDE comporte aussi des défis :

- Les exigences en matière de politique économique, de gouvernance et de transparence, pour s'adapter aux normes élevées de l'OCDE, pourraient être difficiles à atteindre pour le Maroc, ce qui pourrait se traduire par une pression accrue pour des réformes rapides et potentiellement coûteuses ;
- L'augmentation des pressions externes pour des réformes structurelles profondes, qui peuvent être socialement et politiquement sensibles ;
- Des risques de divergence avec les priorités nationales, étant donné que les

recommandations de l'OCDE pourraient ne pas toujours être alignées avec les priorités et le contexte marocains ;

- Les coûts d'adhésion et de mise en conformité avec les standards de l'OCDE, sont susceptibles de provoquer une utilisation significative des ressources financières et humaines pour atteindre les standards de l'Organisation.

Cependant, considérant la préparation à laquelle le Royaume se sera attelé et les délais du processus d'adhésion, qui s'étire généralement sur une décennie, il y a lieu d'espérer et de croire que ces défis seront largement surmontés et que la montée en puissance de l'économie marocaine sera en mesure de les absorber.

Les diagnostics sont correctement posés et les solutions sont connues et identifiées. Le maillon le plus décisif de la réussite sera la manière avec laquelle les modernisations seront déployées sur le terrain dans la durée et en profondeur. Elles devront mobiliser toutes les forces du pays pour lesquelles ce but doit devenir un objectif national, ce qui exigera une préparation s'étalant sur des années.

Par conséquent, la fonction de conduite revêtira un caractère stratégique. Il conviendra aux autorités marocaines de déterminer les contours, les méthodes, et les pouvoirs de cette instance de pilotage, et de la doter de moyens adéquats. Des réformes majeures et des programmes importants ont été entamés depuis 2022 dans des secteurs stratégiques, tels que la protection sociale, la santé, l'enseignement, l'emploi, l'investissement, la gestion de l'eau, l'industrie, les énergies renouvelables... Elles font l'objet d'un suivi rapproché avec des réunions tenues régulièrement sous la supervision du Souverain marocain.

La rentrée scolaire 2025-2026 a démarré le 8 septembre, sous le signe « Feuille de route 2022-2026 : pour une école publique de qualité ». Au total, 8 271 256 élèves ont regagné les salles de classe, tous cyclent confondus, de même que 299 129 enseignants, dont 14 000 nouveaux.

Par ailleurs, une série de mesures vient d'être annoncée, en vue de généraliser la protection sociale et de garantir l'effectivité du droit à la santé, en appui à la mise en œuvre de la refonte du système national de santé. À compter du mois de septembre 2025, des missions d'accompagnement auprès des établissements hospitaliers publics nécessitant un appui technique de la part des directions de l'administration centrale et régionale sont mises en place. Elles constituent un instrument opérationnel destiné à renforcer les missions des hôpitaux, à soutenir les équipes hospitalières dans la mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration continue et à instaurer des pratiques de gestion et de gouvernance qui répondent aux attentes des citoyens. Les axes d'accompagnement porteront sur les dimensions suivantes : gouvernance, gestion administrative et financement des établissements hospitaliers ; parcours du patient et conditions d'accueil et de séjour ; qualité et sécurité des soins ; disponibilité des médicaments, dispositifs médicaux et produits de santé ; fonctionnalité des plateaux techniques et maintenance ; systèmes d'information et gestion des données et relations avec les usagers et dialogue social. À cet effet, des équipes ministérielles pluridisciplinaires mobilisant les différentes directions centrales, en coordination avec les directions régionales, les délégations provinciales et préfectorales ainsi que la direction des centres hospitaliers interviendront en appui pour faciliter la conduite des évaluations, partager les bonnes pratiques et faciliter la mise en œuvre des actions correctives. À l'issue de chaque mission, un plan d'amélioration continue est élaboré, conjointement avec les équipes hospitalières, afin de définir les actions prioritaires, les délais de mise en œuvre et les mécanismes de suivi.

Au terme de cet effort constant d'adaptation, aucun élément ne semble devoir s'opposer à une candidature du Royaume pour adhérer à l'OCDE. Le Maroc devra éviter le piège du revenu intermédiaire, risque pour un pays ayant atteint un certain niveau de développement de se heurter à un plafond de verre et de ne pas réussir à passer la dernière étape qui le ferait basculer parmi les pays à revenu élevé. Cette candidature pourrait être déposée, au moment le plus approprié, entre la fin 2030 et le printemps 2031, à l'issue de la Coupe du monde de football de 2030 (effet d'image et attention mondiale) et du lancement des travaux du tunnel de Gibraltar, faisant du Royaume le lien privilégié entre le continent africain et l'Europe et attirer un flux accru d'investissements directs étrangers. Selon *Valoris Securities*, l'impact minimum de la Coupe du monde de football sur le PIB pour le Maroc serait entre 0,6 % et 0,9 % du PIB, ce qui pourrait stimuler la croissance du secteur touristique entre 2024 et 2030. Parallèlement, le maintien des arrivées et des recettes des Marocains résidant à l'étranger jouerait un rôle crucial dans le succès de la stratégie du pays pour le secteur.

Dans son mémorandum Maroc à l'horizon 2040 (daté de 2018), la Banque mondiale examine les voies possibles d'un rattrapage économique et social en analysant la performance du Royaume durant les quinze dernières années. Elle se projette ensuite vers l'horizon de la prochaine génération, c'est-à-dire 2040, et examine les scénarios économiques qui permettraient à l'économie marocaine de doubler son rythme actuel de convergence avec les pays d'Europe du sud (Espagne, France, Italie et Portugal). Un scénario vertueux – mais réaliste – suggère que le PIB par habitant du Maroc (en parité de pouvoir d'achat) pourrait atteindre près de 45 % de celui d'un pays européen du sud tel que l'Espagne en 2040, alors qu'il n'est que de 22 % actuellement.

Le processus d'adhésion pourrait s'étaler sur une période de 6 à 8 ans (2031-2039) avec pour objectif l'intégration en 2040, ce qui devrait correspondre à l'inauguration du tunnel de Gibraltar (مضيق جبل طارق, madiq jabal Tariq). À l'horizon 2050, le Maroc pourrait incorporer le groupe à revenu intermédiaire élevé, ce qui nécessite de maintenir dans la durée une croissance annuelle moyenne de 4 à 4,5 %.

ANNEXES

Classement EIU des pays africains les plus démocratiques en 2024

Le classement EIU évalue que seul un pays africain était une « Pleine démocratie » en 2024, tandis que six autres étaient des « Démocraties imparfaites ». En revanche, 27 nations du continent étaient dirigées par des régimes « autoritaires ».

1- Maurice (20e rang mondial, pleine démocratie)

2- Botswana (35e, régime démocratique imparfait)

3- Cabo Verde (37e, démocratie imparfaite)

4- Afrique du Sud (43e, démocratie imparfaite)

5- Namibie (58e, démocratie imparfaite)

6- Ghana (65e, régime politique imparfait)

7- Lesotho (70e, démocratie imparfaite)

8- Sénégal (74e, régime hybride)

9- Malawi (76e, régime hybride)

10- Zambie (77e, régime hybride)

11- Liberia (80e, régime hybride)

12- Madagascar (83e, régime hybride)

13- Tanzanie (86e, régime hybride)

14- Kenya (89e, régime hybride)

15- Maroc (91e, régime hybride)

16- Tunisie (93e, régime hybride)

17- Ouganda (98e, régime hybride)

18- Gambie (99e, régime hybride)

19- Bénin (100e, régime hybride)

20- Sierra Leone (102e, régime hybride)

21- Côte d'Ivoire (105e, régime hybride)

22- Nigeria (106e, régime hybride)

23- Angola (107e, régime hybride)

24- Mauritanie (108e, régime autoritaire)

25- Algérie (110e, régime autoritaire)

26- Mozambique (113e, régime autoritaire)

27- Rwanda (114e, régime autoritaire)

28- Éthiopie (116e, régime autoritaire)

29- Togo (121e, régime autoritaire)

30- Zimbabwe (122e, régime autoritaire)

31- Comores (124e, régime autoritaire)

32- République du Congo (128e, régime autoritaire)

33- Égypte (128e, régime autoritaire)

34- Djibouti (132e, régime autoritaire)

35- Eswatini (134e, régime autoritaire)

36- Cameroun (136e, régime autoritaire)

37- Burkina Faso (137e, régime autoritaire)
38- Mali (139e, régime autoritaire)
39- Libye (140e, régime autoritaire)
40- Niger (141e, régime autoritaire)
41- Gabon (143e, régime autoritaire)
42- Burundi (144e, régime autoritaire)
43- Guinée (149e, régime autoritaire)
44- Guinée-Bissau (150e, régime autoritaire)
45- Érythrée (153e, régime autoritaire)
46- République démocratique du Congo (156e, régime autoritaire)
47- Guinée équatoriale (156e, régime autoritaire)
48- Tchad (158e, régime autoritaire)
49- Soudan (162e, régime autoritaire)
50- République centrafricaine (164e, régime autoritaire)

Classement des pays selon l'IDH en 2025

IDH très élevé

Numéro	Pays	Score	Rang mondial
01.	Seychelles	0,848	54
02.	Maurice	0,806	73

IDH élevé

Numéro	Pays	Score	Rang mondial
03.	Algérie	0,763	96
04.	Égypte	0,754	100
05.	Tunisie	0,746	105
06.	Afrique du Sud	0,741	106
07.	Gabon	0,733	108
08.	Botswana	0,751	111
09.	Libye	0,721	115
10.	Maroc	0,720	120

IDH moyen

Numéro	Pays	Score	Rang mondial
11.	Eswatini	0,698	126
12.	Cabo Verde	0,668	135
13.	Namibie	0,665	136
14.	Congo	0,649	138
15.	São Tomé et Príncipe	0,637	141
16.	Ghana	0,628	143
17.	Kenya	0,628	143
18.	Angola	0,616	148
19.	Comores	0,603	152
20.	Zimbabwe	0,598	153
21.	Zambie	0,595	154
22.	Cameroun	0,588	155
23.	Côte d'Ivoire	0,582	157
24.	Ouganda	0,582	157
25.	Rwanda	0,578	159
26.	Togo	0,571	161
27.	Mauritanie	0,563	163
28.	Nigeria	0,560	164
29.	Tanzanie	0,555	165
30.	Lesotho	0,550	167

Liberté politique

Pays libres	Score	Pays partiellement libres	Score
Cabo Verde	92	Malawi	65
Maurice	86	Libéria	64
Afrique du Sud	81	Bénin	60
Ghana	80	Sierra Leone	59
Seychelles	80	Madagascar	55
Botswana	75	Zambie	53
Namibie	73	Kenya	51
Sénégal	69	Gambie	50
Lesotho	66	Côte d'Ivoire	49

Banque mondiale

Pays PIB/ 2024	en \$ courants	en PPA
Afrique du Sud	6253	15 457
Algérie	5631	17 552
Argentine	13 858	29 570
Botswana	7695	20 538
Indonésie	4910	16 010
Maroc	3993	10 305
Maurice	12 850	34 340
Pérou	8442	17 802
Thaïlande	5395	24 020

World Citizenship Report 2025 - WCR (Rapport mondial sur la citoyenneté)

Dans son édition de 2025, le Rapport mondial sur la citoyenneté, initiative de CS Global Partners, crédite le Maroc de la 100e place sur un total de 157 pays. Le score obtenu par le Royaume était de 50,5 sur 100. Ce rapport, publié mi-juillet, identifie cinq motivations clés qui influencent les décisions en matière de citoyenneté : la sécurité et la sûreté, la qualité de vie, l'opportunité économique, la mobilité mondiale et la liberté financière. Dans la région MENA, le Maroc se classe derrière des pays tels que les Émirats arabes unis (27e), le Qatar (45e) et Israël (46e), mais devant la Tunisie (103e) et l'Algérie (105e). Le Maroc arrive au 47e rang mondial après Maurice (45e) et les Seychelles (49e), tandis qu'il se place devant l'Afrique du Sud (102e) et l'Égypte (106e).

Classement 2024 du Global Sustainable Competitiveness Index **Cabinet spécialisé dans la durabilité, Solvability.**

Le Maroc se classe 104e sur 191, avec un score global de 41,23 points. Il se positionne en tête des pays maghrébins. La Tunisie se trouve à la 114e position du classement avec un total de 40,61 points. L'Algérie suit avec 38,05 points, classée 149e, tandis que la Mauritanie occupe la 186e place avec un score de 31,89 points. La Libye ferme la marche régionale au 189e rang, totalisant 31,11 pts. Malgré son leadership régional, le Maroc affiche des résultats variés selon les six indicateurs évalués par le rapport. Il occupe un rang faible (173e) dans le capital naturel, avec un score de 31,73 points, ce qui reflète une pression significative sur ses ressources environnementales. Cependant, le pays se démarque en ce qui concerne l'efficacité des ressources, se positionnant au 81e rang mondial avec 47,94 pts, et excelle en capital intellectuel, atteignant la 57e place, avec un score de 45,44 pts. Ces résultats soulignent un potentiel fort en innovation et en éducation, mais révèlent aussi des défis majeurs en matière de capital social (162e) et économique (146e), qui nécessitent des efforts soutenus pour renforcer la cohésion sociale et la résilience économique.

BIBLIOGRAPHIE

Abdelkhalek, T., & Boccanfuso, D. (2024). *Classes moyennes au Maroc : Au-delà des perceptions, que disent les chiffres ?* Policy Brief PB-21/24, Policy Center for the New South, 9 mai 2024

Fonds monétaire international

Maroc : consultation au titre de l'article IV pour 2025 et troisième examen au titre de l'accord sur la facilité de résilience et de viabilité — 7 avril 2025.

Maroc : Consultation au titre de l'article IV de 2024, examen au titre de l'accord de ligne de crédit flexible, premier examen au titre de l'accord de résilience et de viabilité, et rééchelonnement de l'accès au titre de la facilité de résilience et de viabilité - 1er mai 2024.

Maroc : Consultation au titre de l'article IV de 2022 - 24 janvier 2023.

Maroc : Consultation au titre de l'article IV de 2021 - 9 février 2022.

Maroc : Consultation au titre de l'article IV pour 2020 –5 janvier 2021.

Banque mondiale

Le Maroc à l'horizon 2040 : Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique, 2018.

Maroc 18/1/2019 - Cadre de partenariat pour la période 2019-2024 (français). Washington, D.C.

Morocco Infrastructure Review, mai 2020.

Mobilisation des recettes fiscales pour le financement de la santé au Maroc.

Rapport 14 septembre 2020.

Document d'orientation : Engagement du Groupe de la Banque mondiale au Maroc 2011-2021 (13 décembre 2021).

Banque mondiale, Rapport sur le climat et le développement, octobre 2022.

Mobilisation des recettes fiscales pour le financement de la santé au Maroc, Rapport 14 septembre 2020.

Banque mondiale, Rapport sur le développement, le piège du revenu intermédiaire.

Banque mondiale, Rapport sur le développement, 2025, Peuples et possibilités à l'heure de l'IA.

Rapport de suivi de la situation économique : Comment prioriser les réformes pour améliorer le climat des affaires — 26 mars 2025.

OCDE

Examens de l'OCDE des politiques d'investissement Maroc, 29 novembre 2014.

Revue de la politique urbaine nationale du Maroc, rapport du 11 septembre 2024.

Études économiques de l'OCDE, Maroc, septembre 2024.

Évaluation de la performance des établissements scolaires au Maroc. Rapport, 28 mars 2024.

Examen du gouvernement ouvert au Maroc 2024 : Analyse et perspectives vers un État ouvert.

Rapport du 25 juin 2024

Royaume du Maroc

Le Nouveau Modèle de développement, avril 2021.

Haut-Commissariat au Plan. Réponses à l'OCDE. 12 septembre 2024

OMPI

Indice mondial de l'innovation 2025, 16 septembre 2025.

À PROPOS DE L'AUTEUR

EUGÈNE BERG



Eugène Berg a été diplomate en poste au Mexique, Consul général à Leipzig, ambassadeur en Namibie et au Botswana, ainsi que dans sept îles du Pacifique. Il a été directeur des études de l'Institut international d'Administration publique (IIAP) ; Il a également travaillé dans l'industrie, dans la sidérurgie et a représenté TOTAL Énergies en Russie.

Chercheur associé au Centre géopolitique d'HEC, enseignant au CEDS (Centre d'études stratégiques et de diplomatie.). Il est auteur de nombreux ouvrages, essayiste et consultant.

À PROPOS DU POLICY CENTER FOR THE NEW SOUTH

Le Policy Center for the New South: Un bien public pour le renforcement des politiques publiques. Le Policy Center for the New South (PCNS) est un think tank marocain dont la mission est de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, aussi bien économiques que sociales et internationales, qui concernent le Maroc et l'Afrique, parties intégrantes du Sud global. Le PCNS défend le concept d'un « nouveau Sud » ouvert, responsable et entreprenant ; un Sud qui définit ses propres narratifs, ainsi que les cartes mentales autour des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique Sud, dans le cadre d'un rapport décomplexé avec le reste du monde. [Lire plus](#)

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur.

Policy Center for the New South

Rabat Campus of Mohammed VI Polytechnic University,
Rocade Rabat Salé - 11103
Email : contact@policycenter.ma
Phone : +212 (0) 537 54 04 04
Fax : +212 (0) 537 71 31 54

www.policycenter.ma



THINK • STIMULATE • BRIDGE

